

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Nombre de membres

composant le conseil .....	33
en exercice .....	33
présents .....	28
présents par procuration .....	5
absent excusé .....	0

## OBJET

Personnel communal –  
Modification du tableau  
des emplois.

Le 22 novembre 2018, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 16 novembre 2018, par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

**PRESENTS** : M. Thevenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mmes Bonneau, Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Freret, M. Humeau, Mmes Brasset, Fayol Da Cunha, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Morot-Sir, Hocini, Mme Baas, Mme Thierry, M. Desrivieres.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : M. Marcuzzo à M. Strehaiano, Mme Dulas à M. Pelerin, Mme Guilloux à M. Naudet, Mme Egrot à Mme Fayol Da Cunha, Mme Bérot à Mme Baas.

**SECRETARE** : M. Naudet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20181122-DEL2018112228-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2018  
Affichage : 29/11/2018

## EXPOSE DES MOTIFS

**Créations d'emplois permanents :****Services techniques :**

Dans le cadre du départ en retraite en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de l'agent titulaire du grade d'ingénieur principal occupant les fonctions de responsable des services techniques, il est proposé de créer un poste d'ingénieur ouvrant ainsi de plus larges possibilités pour le recrutement d'un adjoint au responsable des services techniques prévu sur le grade de technicien.

Il conviendra donc de supprimer, après avis du Comité Technique, ces 2 grades du cadre d'emplois d'ingénieur, en cas de recrutement du candidat sur le grade de technicien existant au tableau des effectifs.

**Service scolaire :**

Un agent du service scolaire relevant actuellement du cadre d'emplois d'adjoint technique a obtenu son Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur (BAFA) lui permettant d'exercer des fonctions d'animation auprès des enfants de 3 à 6 ans. Afin de permettre une intégration légitime de cet agent dans le cadre d'emplois d'adjoint d'animation, il convient de créer un emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe conformément à la réglementation statutaire. Cette création engendrera la suppression de son emploi d'origine d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe après avis du Comité Technique.

**Service social et CCAS :**

L'attaché principal (relevant de la filière administrative) actuellement responsable du service social et du CCAS va faire valoir ses droits à la retraite en 2019. Afin de permettre son remplacement, il est proposé d'optimiser les possibilités de recrutement en ouvrant ce recrutement à la filière sociale ainsi qu'à la catégorie B des filières administrative et sociale. Il convient donc de créer les emplois suivants : attaché, rédacteur, assistant socio-éducatif et conseiller socio-éducatif. Ces créations engendreront la suppression des emplois non pourvus, et ce, après avis du Comité Technique.

.../...

Direction générale :

Afin de sécuriser les actes et procédures de la collectivité, il est proposé de recruter un juriste requérant la création d'un emploi d'attaché à temps complet. Il sera rattaché à la Direction générale.

Il est précisé qu'à défaut de recrutement d'agents titulaires, les emplois pourront être pourvus par des agents contractuels sous réserve que les conditions statutaires soient remplies.

Suppression d'emploi :

Après avis favorable, à l'unanimité, du Comité Technique du 8 octobre 2018, l'emploi d'éducateur principal de 1<sup>ère</sup> classe des activités physiques et sportives doit être supprimé.

En effet, il s'agit du poste d'un agent du service des sports mis à la retraite au 1<sup>er</sup> avril 2018 qui a été remplacé par un agent relevant du grade d'éducateur des activités physiques et sportives dont l'emploi a été créé au Conseil Municipal du 27 septembre dernier.

**PAR CES MOTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 3 1°, 3 2°, 3-1, 3-2, 34 et 97,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis du Comité Technique du 8 octobre 2018,

VU l'avis de la Commission des Finances Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 15 novembre 2018,

SUR le rapport de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la création d'un poste d'ingénieur à temps complet, d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, de 2 postes d'attaché à temps complet, d'un poste de rédacteur à temps complet, d'un poste d'assistant socio-éducatif à temps complet et d'un poste de conseiller socio-éducatif à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, ouvert aux agents contractuels de droit public le cas échéant,

APPROUVE la suppression d'un emploi d'éducateur principal de 1<sup>ère</sup> classe des activités physiques et sportives à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018,

**N**

.../...

.../...

ADOPTE la modification du tableau des emplois comme suit :

Filières	Emplois (à temps complet)	Ancienne situation	Nouvelle situation
<u>Technique</u>	Ingénieur	0	1
<u>Animation</u>	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	4	5
<u>Administrative</u>	Attaché	9	11
	Rédacteur	6	7
<u>Sociale</u>	Conseiller socio-éducatif	0	1
	Assistant socio-éducatif	0	1
<u>Sportive</u>	Educateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe des activités physiques et sportives	1	0

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget,

AUTORISE M. le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Acte rendu exécutoire le